

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018

Les membres du conseil municipal, convoqués le 23 mars 2018 par Vincent DUCREUX, Maire, se sont réunis sous sa présidence le vendredi 30 mars 2018 à 21 h 00.

Absents excusés :

Jessica ORIOL qui a donné procuration à Pascale ROCHETIN

Anne TISSOT, Olivier ROYON.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire a invité l'assemblée délibérante à prendre un instant de recueillement en mémoire des quatre personnes décédées lors de l'attaque terroriste qui s'est déroulée le vendredi 23 mars à Carcassonne et à Trèbes, dans l'Aude.

I – INFORMATIONS DU MAIRE

Après avoir rappelé l'historique du projet et fait part des différentes réunions auxquelles il a assisté avec les différents acteurs, Monsieur le Maire informe qu'en date du 23 février 2018, LOIRE HABITAT a déposé un permis de construire pour le projet de future gendarmerie rue du Velay.

Il explique que la demande d'urbanisme est en cours d'instruction par les services de la DDT qui ont jusqu'à cinq mois pour rendre leur avis.

Monsieur le Maire indique qu'en parallèle, deux sujets concernant la commune sont à l'étude. Le service des domaines a été consulté par la commune pour évaluer le prix du terrain qui sera vendu à LOIRE HABITAT. Le Conseil Départemental de la Loire et la commune ont été sollicités par Loire-Habitat pour se porter caution du prêt du bailleur social pendant 30 ans, reste à savoir dans quelle proportion chaque entité portera cette caution.

II - FINANCES COMMUNALES

❶ - TAUX D'IMPOSITION :

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE de reconduire à l'identique les taux d'imposition pour l'année 2018, inchangés depuis 2002, malgré la baisse pour la cinquième année consécutive de la Dotation Globale de Fonctionnement allouée par l'Etat.**

	Taux communaux 2002 à 2017	Taux Communaux 2018	Taux moyens au niveau départemental	Taux moyens au niveau national
Taxe d'habitation	9.18 %	9.18 %	23.36 %	24.47 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17.07 %	17.07 %	22.08 %	21.00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41.00 %	41.00 %	42.91 %	49.46 %

② - BUDGET PRIMITIF 2018 :

Monsieur Christian Seux soumet à l'assemblée délibérante une présentation, chapitre par chapitre, des budgets détaillés dans les documents qui ont été adressés aux conseillers pour examen en commission des finances qui s'est tenue avant la présente séance publique.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2018
Charges à caractère général	723 000 €
Charges de personnel	1 046 500 €
Autres charges de gestion	338 500 €
	2 108 000 €
Charges financières	2 000 €
Charges exceptionnelles	2 000 €
Dépenses imprévues	
<i>Cette provision permet de faire face à des réajustements en cours d'année ou à des imprévus</i>	13 106 €
Total des dépenses réelles	2 125 106 €
Virement à la section d'investissement	440 000 €
Opérations d'ordre	30 000 €
TOTAL GENERAL	2 595 106 €

B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2018
Produit des services : <i>dont mise à disposition du personnel pour les budgets annexes (eau, assainissement, camping, cinéma) + cantine</i>	215 000 €
Impôts et taxes	1 177 376 €
Dotations et participations	658 413 €
Autres produits de gestion	60 000 €
Opérations d'ordre	31 000 €
Total des recettes de l'année	2 141 789 €
Excédent reporté	453 317 €
TOTAL GENERAL	2 595 106 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

N°	Chap	article	Dépenses	Propositions 2018
OFI	16	1641	Emprunts capital	52 000 €
016-09	20	204153	Fonds de concours CCMP – très haut débit	28 100 €
OOSS	40	2152	Travaux en régie	30 000 €
		13936	Amortissements extension réseaux	1 000 €
018-01	21	2117-2121	Espaces verts + Forêt	67 493 €
016-02	21	2128	Parc de la Croix de Garry parcours botanique	16 889 €
018-03	21	2182	Matériel + véhicules + informatique + mobilier <i>Matériel de déneigement</i>	265 000 € 40 000 €
		21578	<i>Véhicules + matériel services techniques</i>	200 000 €
		2183	<i>Mobilier + informatique-copieur écoles - mairie</i>	25 000 €
018-02	21		Equipements sportifs	245 000 €
		2135	<i>Recharge terrain de foot synthétique</i>	15 000 €
		2158	<i>Tapis et divers matériel sportif</i>	10 000 €
		2158	<i>Remplacement treuil et stop chute panneaux basket</i>	10 000 €
		21318	<i>Chaudière bois salle des sports</i>	200 000 €
21318	<i>Eclairage mur d'escalade</i>	10 000 €		
018-04	21		Bâtiments	312 000 €
		21311	<i>Appenti mairie + cheneaux et planches de rives</i>	17 000 €
		21312	<i>Ecole de la république (préau)</i>	20 000 €
		21312	<i>Ecole de l'étang (peinture)</i>	15 000 €
		21318	<i>Création local technique au complexe sportif</i>	100 000 €
		21318	<i>Démolition salle Saint-Rambert</i>	90 000 €
2135	<i>Divers + provisions et imprévus</i>	70 000 €		
018-05	21	2151	Voirie communale et rurale	220 000 €
018-05	21	21534	Eclairage public <i>Diverses interventions ponctuelles</i>	40 000 € 40 000 €
018-06	21	2111	Réserves foncières	200 000 €
017-07	21		Aménagement centre bourg	666 000 €
		2031	<i>Etudes</i>	26 000 €
		2111	<i>Aménagement rue du Bois Ternay (provision)</i>	100 000 €
2151	<i>Aménagement centre bourg (1^{ère} tranche)</i>	540 000 €		
010-07	21	2184	Bibliothèque médiathèque <i>Mobilier + informatique</i>	70 000 € 10 000 €
		2188	<i>Acquisition ouvrages – 2^{ème} tranche</i>	60 000 €
			TOTAL	2 213 482 €

N°	Chap	article	Recettes	Propositions 2018
OFI	10	1068	Affectation du résultat antérieur	530 000 €
OFI		001	Excédent d'investissement reporté	725 862 €
OFI	21	021	Virement de la section de fonctionnement	440 000 €
OFI	10	10222	FCTVA	140 000 €
OFI	10	10226	Taxe d'aménagement	25 000 €
			Vente camion Unitrack	25 000 €
			Subventions + DETR	297 620 €
	13	1328	Participation paroisse rénovation église	25 000 €
		1323	Voirie 2017-2018	40 000 €
		1321	Bibliothèque + salles associatives (solde FSIL 2017)	31 000 €
			Accessibilité trottoirs rue de Montboisier	86 000 €
			Rénovation intérieure de l'église	15 000 €
			Préau école de la République	1 600 €
			Appentis mairie + cheneaux et planches de rives	5 000 €
			Réfection des courts de tennis (2017)	2 500 €
			Acquisition chaudière bois salle des sports	80 000 €
			Démolition salle Saint Rambert	11 520 €
OOSS	40	28031	Amortissement	30 000 €
			TOTAL	2 213 482 €

Le budget primitif 2018, examiné préalablement en commission des finances, est ADOPTE par 20 voix pour et 1 abstention.

BUDGETS ANNEXES

Eau

♦ section de fonctionnement	314 596 €
♦ section d'investissement.....	217 977 €

Assainissement

♦ section de fonctionnement	290 221 €
♦ section d'investissement.....	525 744 €

Camping

♦ section de fonctionnement	114 167 €
♦ section d'investissement.....	142 369 €

Cinéma

♦ section de fonctionnement	86 285 €
♦ section d'investissement.....	27 794 €

Les budgets primitifs annexes 2018, examinés préalablement en commission des finances, sont ADOPTES à l'unanimité.

③ - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur l'adjoint aux finances rappelle que les subventions sollicitées par les associations ont été étudiées en commission des finances. Le montant global s'élève à 86 500 €, dont 26 000 € alloués à l'Association Familles Rurales pour le financement des rythmes scolaires encore gratuits pour les familles en 2018-2019.

Messieurs Olivier LARGERON, Eugène GAILLARD-COADON et Pascal FAURE, responsables associatifs, s'étant retirés au moment du vote, le conseil municipal, par 17 voix pour et 1 abstention, **ALLOUE aux associations locales les subventions détaillées dans le dossier en annexe pour un montant de 86 500 €.**

④ - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR L'EQUIPEMENT DU FONDS DOCUMENTAIRE DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE GRAINE DE CULTURE :

La médiathèque municipale Graine de Culture, ouverte au public depuis mai 2017, répond aux attentes sollicitées. De premiers investissements ont été réalisés en 2017 pour développer le fonds documentaire qui reste encore à étoffer. Le budget prévisionnel d'ouverture de l'équipement prévoyait d'allouer 30 000 € pour le fonds documentaire pour les trois premières années d'ouverture. La Direction Régionale des Affaires Culturelles pouvant apporter son aide financière pour ce projet, il est proposé de solliciter son aide pour un investissement à hauteur de 60 000 € de livres, cd, dvd, supports numériques, jeux, ... à mettre à disposition du public.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE DE SOLLICITER l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'acquisition du fonds documentaire supplémentaire relatif à l'ouverture de la médiathèque municipale Graine de Culture.**

III - VOIES ET RESEAUX :

① - PROGRAMME VOIRIE 2018 :

Le programme annuel de voirie a été examiné en commission travaux le 29 mars. Il se divise en deux lots afin de dissocier les travaux sur les voies communales et ceux réalisés sur le chemin intérieur du camping municipal.

Le coût des travaux est évalué à :

- lot 1 : 219 396,00 € HT

- lot 2 : 34 502,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE ce programme et AUTORISE le maire à signer les marchés à l'issue de la consultation des entreprises selon la procédure des marchés adaptés.**

② - EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE PARCELLE AI 353 :

Dans le cadre d'un permis de construire déposé sur la parcelle AI 353, il est nécessaire d'étendre le réseau électrique basse tension sur 65 mètres. Ces travaux, qui sont à la charge de la commune, seront réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL). Le coût des travaux, soit **5 420 €**, est facturé à la commune par le SIEL et recouvré ensuite par la collectivité auprès du pétitionnaire.

Après avoir demandé à Madame Cécile BASTY de ne pas prendre part au vote, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE ce projet et la participation financière de la commune à hauteur de 5 420 € qui sera ensuite recouvré auprès du bénéficiaire du permis conformément à l'article L332-15 du code de l'urbanisme.**

IV - AFFAIRES SCOLAIRES

❶ - BUDGET PEDAGOGIQUE DES ECOLES :

Chaque année, le conseil municipal alloue un budget pédagogique assurant aux équipes enseignantes des écoles publiques une autonomie pour l'acquisition des fournitures scolaires, les sorties à but pédagogique, l'organisation de l'arbre de Noël etc...

Le conseil municipal, à l'unanimité, **ALLOUE en 2018 un budget de 12 305 € pour l'école de l'Etang et un budget de 1 210 € pour l'école de la République conformément aux tableaux joints en annexe.**

❷ - PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES :

La loi 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée et l'article 212-8 du code de l'éducation définissent les modalités de répartition des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil des enfants de plusieurs communes. Cette répartition se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence, à défaut la contribution de chaque commune est fixée par le représentant de l'Etat, après avis du conseil départemental de l'éducation.

L'article R 212-21 du code de l'éducation précise que la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune dans les cas suivants :

- père et mère qui exercent une activité professionnelle et résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la garde et la restauration des enfants pour seulement l'une de ces prestations.
- état de santé de l'enfant ne pouvant être assurés dans la commune de résidence.
- frère ou sœur inscrit la même année scolaire dans une école maternelle ou une école élémentaire publique de la commune d'accueil.

Sont concernées à la rentrée scolaire 2017-2018 les communes qui n'ont pas d'école publique :

- Marlhes 13 élèves
- St Régis du Coin 3 élèves
- La Versanne 5 élèves

Le conseil municipal, à l'unanimité, **FIXE les participations des communes de résidence sur la base des dépenses de fonctionnement de l'école de l'Etang constatées ci-dessus, soit pour l'exercice 2018 : 159 311,76 € moins subvention 5 950,00 € = 153 361,76 € /157 élèves = 976,83 € par élève.**

V – AMENAGEMENT CENTRE BOURG

Après avoir dressé un rapide historique des actions menées depuis un an, Monsieur le Maire informe que suite à la réunion de travail du conseil municipal du 2 mars 2018, le projet de circulation limité à 30 km/h et de stationnement en zone bleue a été présenté comme suit :

Vitesse réduite à 30 km/h :

- RD 501 : du N°8 rue du Forez au N°13 rue de la Semène
- RD 22 : du N°18 rue du Feuillage au N°24 rue du Velay
- Rue Saint-Rambert : de la rue des Jonquilles à la rue du Forez
- Rue de l'Etang de la rue Jean Meunier à la rue du Bois Ternay

Stationnement limité à une heure en zone bleue de 8h30 à 12h et de 14h à 19h sauf le dimanche après-midi

- Place Foch à côté de l'arrêt de bus
- Place de la Mairie
- Place de l'Eglise

Le conseil municipal, à l'unanimité, ***VALIDE cette proposition de limitation de vitesse à 30 km/h et de stationnement en zone bleue qui pourraient être mis en place avant la saison estivale.***

VI – CAMPING MUNICIPAL

Le règlement intérieur et le contrat de location d'emplacement à durée déterminée au camping municipal de la Croix de Garry n'ayant pas été revus depuis plusieurs années, il convient de remettre à jour le document qui a été joint en annexe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ***APPROUVE ce projet de contrat de location d'emplacement à durée déterminée avec règlement forfaitaire au camping municipal de la Croix de Garry qui entrera en vigueur dès l'ouverture de l'équipement le 15 avril 2018.***

VII – INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.